



CRITERIUM NATIONAL ET CLASSIQUE VAURIEN du 13 au 16 mai 2016

Cercle de Voile de Cazaux-Lac en collaboration avec l'AS Vaurien France,
Lac de Cazaux, France
Grade 4
Grade 5A (Classique)

Instructions de Course

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *RCV*.
- 1.2. Une traduction en anglais des prescriptions nationales est en **annexe 4** « Prescriptions Fédérales pour les concurrents étrangers ».
- 1.3. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé sur le mur Nord du local Jury.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'angle Nord-Est du Club House.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.



5. PROGRAMME

5.1.

DATE	HEURE	CLASSE	OBJET
Vendredi 13	14:00– 18:00	Toutes	Confirmation d'inscription
Samedi 14	9:00 – 12:00	Toutes	Confirmation d'inscription
	12:30	Toutes	Réunion des barreurs
	14:00	Jauge 2009	Avertissement parcours construit
		Tradition et Classiques	A définir
	19:00	Toutes	Pot d'accueil au Club
Dimanche 15	9h30	Toutes	Briefing raid
	10:00	Toutes	Raid Cazaux-Sanguinet
	14:00	Toutes	Retour Cazaux pour tous puis parcours construits pour Jauge 2009
	20:00	Toutes	Repas concurrent avec les Snipes
Lundi 16	10:00	Toutes	Avertissement parcours construit
	15:00	Toutes	Remise des prix

5.2. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3. Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h

6. PAVILLONS DE CLASSE

Jauge 2009 : pavillon Vaurien Blanc.

Tradition et Classiques : pavillon Vaurien Jaune

7. ZONES DE COURSE

Voir **Annexe 1 « Zones de Course »**.

8. LES PARCOURS

8.1. Les parcours sont décrits en **Annexe 3« Description des parcours »**, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.

8.2. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course indiquera le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9. MARQUES

9.1. Les marques de parcours sont les suivantes :

1 V, 2 V : gonflables blanches/orange Bouygues,

3 : Gonflable blanche Produits Laitiers

9.2. La marque de départ est un bateau du Comité de Course.

9.3. La marque d'arrivée est une bouée bâton gonflable.



10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone militaire située sur la rive Nord du lac, matérialisée par une rangée de bouées coniques jaunes surmontées d'un voyant rouge est **strictement** interdite à la navigation.

11. LE DEPART

- 11.1. La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du comité de course.
- 11.2. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le comité arrivée et la bouée définie en 9.3.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2. L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
 - 14.1.1. La règle P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 - 14.1.2. La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1. Les temps cibles et les temps limites sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour la marque 1
Jauge 2009	40 mn	1h30	30mn
Classiques et traditions	40 mn	1h30	50mn

- a) Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.
 - b) Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.
- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury



- 16.2.** Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.3.** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.4.** Des avis seront affichés dans les 20 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
- 16.5.** Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans la salle de cours Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.6.** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 16.7.** Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 16.8.** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau :
- Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs,
- Ceci modifie la règle 60.1(a).
- 16.9.** Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- a.** dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b.** pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.
- 16.10.** Le dernier jour de la régates une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1. 1 course doit être validée pour valider l'épreuve.

17.2. Courses retirées

- a.** Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- b.** Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c.** Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- d.** Nota : Le Vaurien est un bateau destiné à naviguer en double. Par conséquent tout bateau naviguant en simple sera automatiquement classé après le dernier Vaurien avec équipier.

18. REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.



19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1. Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable écrite du jury.
- 19.2. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un mesureur ou un contrôleur d'équipement du comité de la classe peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : Pavillon CVCL.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : précisé au briefing.

24. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe aux vainqueurs de chaque série plus lots pour les cinq premiers.

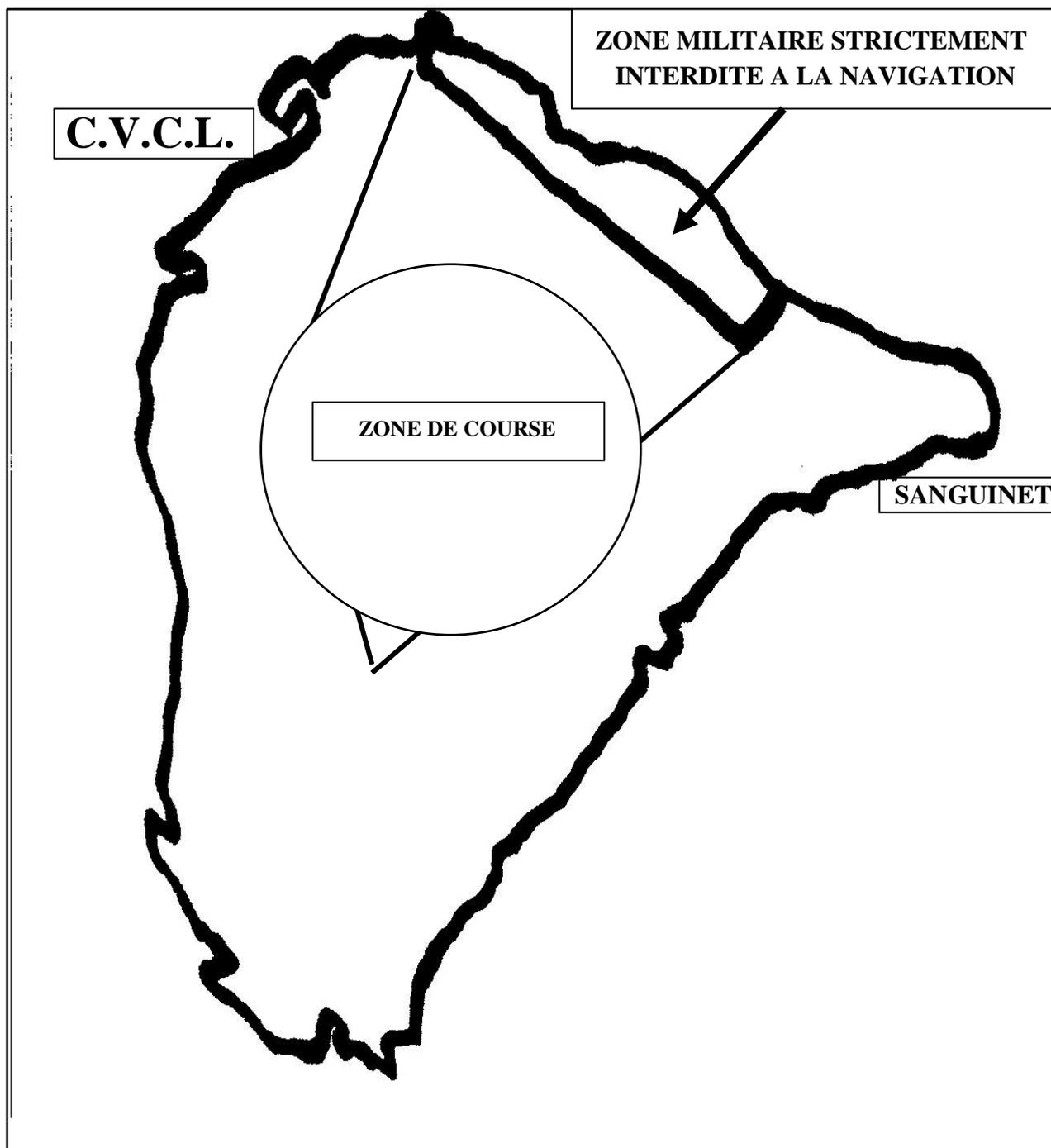
25. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata

ARBITRES	
Autorité Organisatrice	Hervé DUCHESNE FERCHAL
Président du Comité de Course	Yves LEGLISE
Président du Jury	Jean-André CHERBONEL
Mesureur d'épreuve	Jean-Jacques GIRARD
Classements	Isabelle DUCHESNE FERCHAL



ANNEXE 1 ZONE DE COURSE





ANNEXE 2 « DESCRIPTION DES PARCOURS » DIMANCHE RAID

Raid aller :

- 10h00 : départ de plage.
- Se rendre directement à l'arrivée en longeant la zone militaire au Nord. Attention à ne pas y pénétrer.
- Arrivée à Sanguinet entre une bouée cylindrique jaune marquée CVS et le Bateau Comité de Course arborant un pavillon CVS et un pavillon Bleu.

Raid retour :

- 14h00 : Départ entre une bouée cylindrique jaune marquée CVS et le Bateau Comité de Course arborant un pavillon CVS.
- Se rendre directement à l'arrivée en longeant la zone militaire au Nord. Attention à ne pas y pénétrer.
- Arrivée à Cazaux entre une bouée sphérique jaune à bandes blanches et rouges et le Bateau Comité de Course arborant un pavillon CVS et un pavillon Bleu.

Suivant l'heure (et l'envie !), parcours construits pour les Jauge 2009 : rejoindre le Bateau Comité CVCL sur zone de course avec les Snipe.



ANNEXE 3 « DESCRIPTION DES PARCOURS »

○ 1S

2S ○

○ 1V

2bis S ○

○ 2V

Départ  —————  Arrivée

○ 3

PARCOURS VAURIEN :

JAUGE 2009

Départ – 1 V – 2 V – 3 – 1 V – 3 – Arrivée.

CLASSIQUE ET TRADITION

Départ – 1 V – 2 V – 3 – Arrivée.

Ne pas tenir compte des bouées 1S, 2S et 2bis S destinées aux Snipes et de couleur différente



ANNEXE 4 – PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

translated for foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr